

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Par le biais de mon courrier, je veux vous signifier mon opposition au projet d'élevage avicole de l'EARL DEKERVEL à NOORDPEENE.

En effet, les poulets dans ce type d'élevage industriel vivent un enfer du début à la fin de leur vie. Or, le Code Civil reconnaît depuis 2015 qu'un animal est « un être vivant doué de sensibilité » : il ne peut donc plus y avoir de projet d'élevage aussi maltraitant de par son type de fonctionnement en 2020.

D'autre part, l'alimentation dédiée à ces poulets « à croissance rapide » est à base de nourriture contribuant à détériorer les conditions de vie sur notre planète à l'étape de production (déforestation massive, expropriations forcées, chute de biodiversité et dérèglement climatique) et à celle du transport (nombreux camions sur les routes, dans une région déjà fortement touchée par le dépassement des limites des seuils de pollution atmosphérique).

Ensuite, la promiscuité dans ces élevages engendre des problèmes de transmission de zoonoses, non seulement entre animaux mais également entre animaux et humains. La crise actuelle du coronavirus, avec les impacts sur les élevages de visons au Danemark et en France, montre cruellement à quel point il nous faut évoluer vers l'abandon de tout projet d'élevage intensif. Ces projets ne sont d'ailleurs pas viables financièrement, ainsi que le montre la prochaine fermeture en janvier 2021 de « l'élevage 1000 vaches » dans la Somme. Ce modèle de production ne profite pas aux agriculteurs et ne doit pas être encouragé.

Enfin, les habitants de Noordpeene et des communes impactées par les épandages vont avoir à subir les odeurs pestilentielles, avec un impact accru durant l'été puisqu'ils devront se retrancher dans leurs maisons.

Les épandages sont source de pollution olfactive mais également environnementale et impactent grandement les sols et la ressource en eau, notamment en cas d'écoulement dans les nappes phréatiques, alors que nous rencontrons de plus en plus des périodes de stress hydrique.

Je vous demande donc d'émettre un avis défavorable et de signifier par cet acte, tout comme la commissaire-enquêtrice du dossier Warembourg à Steenwerck, que de tels projets ne sont plus d'actualité en 2020.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le 9 décembre 2020

Nathalie Pecqueur